

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le conseil a reçu la démission, avec effet immédiat, du commissaire Steve Bletas de son poste de président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ PAR LE CONSEIL D'Étudier LES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES PAR L'AASWL DANS UNE LETTRE ADRESSÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN DATE DU 24 AVRIL 2012

Le 2012-04-25, le conseil a adopté la résolution n^o CC-120425-CA-0091 mandatant le directeur général de rencontrer les membres de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) pour discuter de leurs préoccupations concernant un commissaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Cette résolution prévoyait aussi la formation d'un groupe de travail se composant du directeur général, de la vice-présidente du conseil des commissaires ainsi que du président et du vice-président du comité exécutif pour étudier les points soulevés.

Le groupe de travail s'est réuni une première fois le 2012-04-27 avec les directeurs de l'AASWL, puis le 2012-04-28 avec le commissaire visé. Le groupe de travail a rédigé un compte rendu de ces rencontres, lequel comprend les préoccupations exprimées dans la lettre de l'AASWL, ainsi que ses conclusions et recommandations.

Le conseil a approuvé le rapport du groupe de travail tel qu'il a été présenté et a demandé qu'une copie soit remise à l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE DE L'ÉSRL

Le 2010-01-27, le conseil des commissaires adoptait une résolution mandatant le directeur du Service des ressources matérielles de présenter un projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine de l'école secondaire régionale Laurentian au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à l'intérieur du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives*, et ce, en partenariat avec la MRC d'Argenteuil et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Le projet a été déposé à l'intérieur de la phase I du programme, mais n'a pas été retenu. Le gouvernement ayant annoncé la phase II de ce programme, le projet peut être soumis de nouveau.

Le conseil a donc autorisé la présentation d'un projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II*. Le conseil a aussi approuvé le paiement des coûts admissibles au projet et des coûts d'exploitation continue.